

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1088 accordant une permission de vingt et un jours à Saïd Nasser, maçon.

n° 1088

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date de publication
27 septembre 1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 20 septembre 1947 de Saïd Nasser, maçon en service aux travaux publics: Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics p. i..

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière, pour en jouir a Dirré-Daoua (Ethiopie), est accordée a Saïd Nasser, maçon en service aux travaux publics, pour compter du 1^{er} octobre 1947. Art. 2. —La présente decision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives

LIURETTE